

Directeur de Publication :
Brice PARINET

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 10h30 14h00 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

Composition

ALEXANDRE, ARTHUR, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, MAEL, MARC-
ANTOINE, MATHIS, MICHÈLE,
NICOLAS, SARAH, VINCENT, WILLIAM

Lignes directes DYF

Service civique—Communication
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 26
Compétitions & Féminines
Marc-Antoine KELLER
01 80 92 80 37
Arbitrage
Sarah DEGAGE : 01 80 92 80 25
Dossiers FAFA & Citoyenneté
Mathis FAUCHON : 01 80 92 80 44
Comptabilité & Terrains
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGÉREAU
01 80 92 80 22
Service civique & Foot diversifié
Maël LE GOFF - 01 80 92 80 23
Discipline
Vincent RADENAC - 01 80 92 80 45
Technique
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27
Arthur JAMIN - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



YVELINES
TERRE DE FOOTBALL



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines



EKINSport



Yvelines
Le Département

Mardi 10 février 2026

N° 1875

Saison 2025/2026

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-7
COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	8-11
COMMISSION DES STATUTS & RÈGLEMENTS	11-12
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE	12-14
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	14-16
COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ	16-17
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ	17
COMMISSION D'APPEL DÉPARTEMENTALE (Configuration réglementaire)	18
FLASH ACTU SCOLAIRE & TECHNIQUE	19-21
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	22

FORMATIONS DES ÉDUCATEURS

CFI U6-U9 Mineurs :

✓ les 24/02 & 27/04/26 (Clôture le 12/02/26)

Certifications CFF2 et 3 :

✓ Le 28/02/26 (Clôture le 12/02/26)

CFI U6-U9 :

✓ les 03/03 & 14/04/26 (Clôture le 17/02/26)

AF Foot en marchant :

✓ Le 13/03 & 29/03/26 (clôture le 27/02) :

AF Pratique féminine :

✓ Le 14/03/26 (clôture le 28/02)

L'ACTUALITÉ DE LA SEMAINE

FOOTCLUBS INDISPONIBLE LA NUIT

**Dès ce lundi
2 février 2026**

**chaque nuit
entre 00h00 et 6h00**

AGENDA 2025 / 2026 FEVRIER

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	1

17/02/26

► CFI U10-U13 Féminin

18/02/26

► Formation Référents Sécurité

20/02/26

► DF Coach Jeunes CFF3



Sensibilisations à l'arbitrage

ouvert à tous les licenciés

et / ou

Formation arbitre certifié

licencié à partir de 18 ans

pour + d'informations
et/ou vous inscrire



Déploiement du dispositif “Référents V.S.S. des clubs”

OBJECTIFS :

Protéger les licencié(e)s,
Accompagner les dirigeants et
Sécuriser juridiquement le
fonctionnement des clubs.

MOYENS :

Désigner un référent V.S.S. (chaque club doit
identifier un interlocuteur privilégié sur ces sujets),
S'inscrire sur une session de sensibilisation
organisée par le DYF.



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines

Liste des clubs inscrits à une des sessions de sensibilisation (au 10.02.26) :

SAMEDI 21 MARS 2026

ACHERES FC	MARLY LE ROI US
AUTEUILLOIS AS	MAURECOURT FC
BOUGIVAL FOOTBALL	MONTESSON US
ECQUEVILLY EFC	MESNIL ST DENIS ASL
EPONE USBs	MONTIGNY LE BX AS
FONTENAY LE FLEURY FC	NEAUPHLE-PONT. AFR
HARDRICOURT US	PORT-MARLY CS
JOUY EN JOSAS US	ST ARNOULT 78 FC
LE CHESNAY 78 FC	TREMBLAY S/MAULDRE FC
LE PECQ US	VELIZY ASC
LOUVECIENNES AS	VERNEUIL US
MAGNY 78 FC	VERSAILLES 78 FC
MANTOIS 78 FC	

DIMANCHE 26 AVRIL 2026

ANDRESY FUTSAL AS
ATFC TOUSSUS FUTSAL
BONNIERES FRENEUSE FC
CLAIREFONTAINE YVELINES FC
FOURQUEUX AS
INTERFOOT 78
MAUREPAS AS
RAMBOUILLET YVELINES FC
TESSANCOURT FC



[Lien vers le Formulaire d'inscription
des sessions de sensibilisation](#)



LA PHASE DÉPARTEMENTALE DE L'E-COUPÉ DE FRANCE 2026 EST OFFICIELLEMENT LANCÉE !

Avec plus de **44 joueurs inscrits**, cette édition démarre sous les meilleures conditions. Nous remercions l'ensemble des participants pour leur engagement.

Les rencontres, des phases de groupes jusqu'aux 1/8^e de finale, se dérouleront en ligne.

À partir des quarts de finale, la compétition se poursuivra en présentiel au District, pour des phases finales qui s'annoncent intenses.

Les deux finalistes auront l'opportunité de représenter le District lors de la finale régionale.

Bonne chance à toutes et à tous !



TIRAGE AU SORT



1/4 de finales - saison 25.26

CY SENIORS Dimanche 8 mars 2026				CY VETERANS Dimanche 8 mars 2026			
A	BAILLY NOISY SFC 1	-	MONTIGNY LE BX AS 1	A	CARRIERES S/SEINE US 32	-	CROISSY US 31
B	CELLOIS CS 1	-	BOIS D'ARCY AS 1	B	ST GERMAIN EN LAYE 31	-	VERNEUIL PORTUGAIS 31
C	EPONE USBS 1	-	MANTOIS 78 FC 3	C	BANQUE DE France AS 31	-	NEAUPHLE-PONT. 31
D	VELIZY ASC 1	-	VILLENES ORGEVAL FC 1	D	HOUDANAISE REGION FC 31	-	AUBERGENVILLE FC 31
CC SENIORS Dimanche 8 mars 2026				CC VETERANS Dimanche 8 mars 2026			
A	MARLY LE ROI US 2	-	GARGENVILLE STADE 2	A	TRIEL AC 32	-	MAISONS-LAFFITTE FC 32
B	LE CHESNAY 78 FC 2	-	BAILLY NOISY SFC 2	B	AUBERGENVILLE FC 32	-	ENT EPONE LAINVILLE 32
C	GUYANCOURT ES 2	-	PLAISIROIS FO 2	C	BUC FOOT AO 32	-	ENT SERBIE MEZIERES 32
D	CARRIERES GRES. AS 2	-	LES MUREAUX OFC 3	D	MONTESSON US 32	-	POISSY FC 32
CY CDM Dimanche 8 mars 2026				CY FUTSAL SENIORS semaine du 09.03.26			
A	VELIZY FRANCO PORT. 5	-	CROISSY US 5	A	LES MUREAUX OFC 1	-	CBPS 78 1
B	ST CYR LUSO 6	-	GUYANCOURT ES 5	B	JOUARS PONTCHARTRAIN 1	-	VECTEUR SPORT 3
C	SARTROUVILLE ES 5	-	ACHERES BENFICA AP 5	C	TRAPPES YVELINES 2	-	CHATOU AS 1
D	BEYNES FC 5	-	VILLIERS MAHIEU AS 5	D	TOUSSUS FUTSAL 1	-	ANDRESY FUTSAL AS 1
CRIT LUNDI SOIR Lundi 9 mars 2026				POUR RAPPEL DE L'ORDRE DES MATCHS EN 1/2			
A	HOUILLES SO 1	-	CHANTELOUP LES V. US 1	E	A	-	B
B	SARTROUVILLE ES 1	-	MESNIL ST DENIS ASL 1	F	C	-	D
C	ETANG ST NOM ES 1	-	ACHERES FC 1	FINALE			
D	OVILLOISE 2	-	OVILLOISE 1	E - F			

POUR RAPPEL DE L'ORDRE DES MATCHS EN 1/2

E	A	-	B
F	C	-	D
FINALE			
E - F			



TIRAGE AU SORT



1/4 de finales - saison 25.26

CY U18 Dimanche 8 mars 2026				CY SENIORS F À 11 Samedi 7 mars 2026			
A	VERSAILLES 78 FC 23	-	MAISONS-LAFFITTE FC 21	A	RAMBOUILLET YVEL.1	-	ROSNY CS FOOT 1
B	VIROFLAY USM 21	-	ST GERMAIN EN LAYE 21	B	MAURECOURT FC 1	-	VELIZY ASC 1
C	MONTESSON US 21	-	HARDRICOURT US 21	C	VALLEE 78 FC 1	-	VERSAILLES 78 FC 1
D	PLAISIROIS FO 22	-	TRAPPES ES 22	D	MANTOIS 78 FC 1	-	TRAPPES ES 1
CY U17 Dimanche 8 mars 2026				CY SENIORS F À 8 Samedi 14 février 2026			
A	SARTROUVILLE ES 1	-	CARRIERES S/SEINE US 1	A	BEYNES FC 1	-	MESNIL ST DENIS ASL 1
B	NEAUPHLE-PONT. 1	-	NEAUPHLE-PONT. 2	B	VOISINS FC 2	-	ANDRESY FC 1
C	LIMAY ALJ 1	-	CHATOU AS 2	C	GUYANCOURT ES 1	-	BREVAL LONGNES FC 1
D	RAMBOUILLES YVE. FC 1	-	MESNIL ST DENIS ASL 1	D	MAGNY 78 FC 1	-	CHANTELOUP LES Y. US 1
CY U16 Dimanche 8 mars 2026				CY U18 F À 8 Samedi 14 février 2026			
A	CHATOU AS 21	-	PLAISIROIS FO 22	A	MAISONS-LAFFITTE FC 1	-	LES MUREAUX OFC 2
B	BAILLY NOISY SFC 21	-	CONFLANS FC 21	B	PORTES IDF FEMININ 1	-	VIROFLAY USM 1
C	VILLENES ORGEVAL 21	-	SARTROUVILLE ES 21	C	CONFLANS FC 1	-	LOUVECIENNES AS 1
D	HOUILLES AC 22	-	MONTIGNY LE BX AS 21	D	MANTOIS 78 FC 2	-	LE CHESNAY 78 FC 1
CY U15 Samedi 7 mars 2026				CY U15 F À 8 Samedi 14 février 2026			
A	MANTOIS 78 FC 1	-	FCRH VESGRE 1	A	VAL DE SEINE SCF 2	-	VERSAILLES JUSSIEU 1
B	VERSAILLES 78 FC 2	-	ELANCOURT OSC 1	B	LES MUREAUX OFC 2	-	LES MUREAUX OFC 1
C	CONFLANS FC 1	-	MAISONS-LAFFITTE FC 1	C	LES CLAYES S/BOIS USM 1	-	CARRIERES S/SEINE US 1
D	HOUILLES AC 1	-	FONTENAY LE FL. FC 1	D	MANTOIS 78 FC 2	-	PORTES IDF FEMININ 1
CY U14 Samedi 7 mars 2026				CC U14 Samedi 7 mars 2026			
A	MESNIL ST DENIS ASL 21	-	BAILLY NOISY SFC 21	A	GUYANCOURT ES 22	-	VERSAILLES 78 FC 26
B	POISSY FC 21	-	PLAISIROIS FO 22	B	ELANCOURT OSC 23	-	ELANCOURT OSC 22
C	BOUAFLE/FLINS ENT 22	-	FOURQUEUX AS 21	C	HOUILLES AC 25	-	CHATOU AS 22
D	CHATOU AS 21	-	LES MUREAUX OFC 21	D	VOISINS FC 22	-	TRAPPES ES 22



Soirée Découverte Foot en Marchant



Si vous voulez faire **du Sport Santé en mixité**, sans contact,
sans contrainte et ouvert à tous à partir de 14 ans, valides et/ou
aux personnes en situation de handicap

Organisée par le District de Football des Yvelines



Vendredi 20 février à 20h00

**Adresse : CHEMIN DE CORMEILLES LA REMISE DU VAL
- 78360 MONTESSON**



FFF IEFF COMMUNAUTÉ EMPLOYEURS IEFF

WEBINAIRE

FINANCER L'EMPLOI DANS SON CLUB

JEU. 19 FÉV. de 18h à 19h

LES CLUBS SPORTIFS INNOVANTS REPUBLIQUE FRANÇAISE France Travail AGENCE NATIONALE DU SPORT



FFF IEFF

WEBINAIRE

LE BMF ET LE BEF EN APPRENTISSAGE

Découvrez les formations proposées par la FFF en apprentissage pour la saison 2026-2027

JEU. 26 MARS de 18h à 19h

Webinaires FFF – Seconde partie de saison

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement à la structuration des clubs, la **FFF - Fédération Française de Football** propose une **série de webinaires thématiques** à destination des dirigeants et bénévoles

Objectifs :

- ✓ Faciliter les démarches des clubs
- ✓ Partager des informations clés
- ✓ Présenter les dispositifs fédéraux utiles à leur développement

Au programme :

Jeu. 19 février | 18h-19h

Financer l'emploi dans son club

Aides à l'emploi, leviers de financement, bonnes pratiques

Inscription : <https://qlic.it/1746068>

Jeu. 19 mars | 18h-19h

Campagne Projets Sportifs Fédéraux 2026

Priorités fédérales et modalités de dépôt des dossiers

Jeu. 26 mars | 18h-19h

Le BMF et le BEF en apprentissage

Formations, conditions d'accès et bénéfices pour les clubs

Inscription : <https://qlic.it/1746081>

Jeu. 23 avril | 18h-19h

Club Lieu de Vie

Bilan et lancement de la saison 2026/2027

Mardi 28 avril | 18h-19h

Païement des cotisations en ligne

Un outil pour simplifier la gestion administrative et financière

Jeu. 4 juin 2026 | 18h-19h

Nouveautés Licences 2026-2027

Évolutions réglementaires à anticiper

Jeu. 11 juin 2026 | 18h-19h

Le Corner / FAFA Petits Équipements

Aides à l'équipement et opportunités pour les clubs

Ces webinaires sont des **temps forts pour renforcer la structuration des clubs**, anticiper les évolutions et accompagner les projets associatifs.

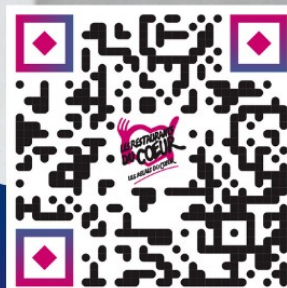
Dirigeants, bénévoles : mobilisez-vous !



District des Yvelines de Football X les Restos du Cœur



OPÉRATION CŒUR DE FOOT 78



REJOIGNEZ
L'AVENTURE !

- ✓ Produits d'hygiène
- ✓ Produits d'entretien
- ✓ Denrées alimentaires
- ✓ Conserve

Préparez-vous à vivre une aventure solidaire unique : ensemble, faisons battre le cœur du football au profit des Restos du Cœur.

Date
Jusqu'au 28 Février 2026

Pour plus d'informations tél : 01 80 92 80 23 ou 01 80 92 80 20

Cliquez ici pour rejoindre l'opération

Que donner et que faire ?

Cœur de Foot 78



PRODUITS D'HYGIENE

- Couches
- Lait 1er et 2ème âge
- Sérums physio
- Biberon, tétine
- Tout produit d'hygiène
- Lait de toilette
- Shampoing
- Lingettes
- Crème d'irritation pour les fesses
- Produit d'entretien

DENRÉES ALIMENTAIRES

- Conserve (viande, légume, poisson)
- Conserve de plats cuisinés
- Riz, pâtes, semoule, farine
- Gâteaux secs, confiture
- Compotes, desserts lactés
- Huile, café, petit déjeuner

IDÉE D'ACTION

- Organiser une collecte dans votre club, en parler aux éducateurs et licenciés de votre club.
- Distribuer des boîtes de collecte dans les écoles, les entreprises locales, les supermarchés etc...
- Collaborer avec un supermarché et en parler aux consommateurs.
- Partager la campagne sur les réseaux sociaux, par e-mail et auprès de votre réseau personnel pour encourager les dons.



Liste des clubs engagés dans le dispositif Cœur de Foot 78 (au 10.02.26) :

ABLIS FC SUD 78
AUTEUILLOIS AS
BAILLY NOISY SFC
BOIS D'ARCY AS
ESSARTS LE ROI AGS
FEUCHEROLLES USA
GUYANCOURT ES
INF CLAIREFONTAINE (pôle espoirs)
LE CHESNAY 78 FC
MAGNY 78 FC
MAISONS LAFFITTE FC
MAURECOURT FC

MEZIERES AJS LM
MONFORT FC
MONTESSON US
MONTIGNY LE BRETONNEUX AS
PLAISIROIS FO
ROSNY CS FOOTBALL
TESSANCOURT FC
TRIEL AC
VALLEE 78
VERNOUILLET FC
VINSKY FC
VOISINS FC

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 09/02/2026

Présents : MME N. OLLIVIER, MME Y. RUPPERT, MM. , J.P. LEDUC (PRÉSIDENT), R. PANARIELLO

Absent excusé : L. JOUBERT (VICE PRÉSIDENT)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

U17

D1-A du 01/02/2026
53434031 MONTIGNY LE BX AS 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

D2-U du 01/02/2026
54927030 ST CYR AFC 1 / CHESNAY 78 F.C. LE 1

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité
aux 2 clubs (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

LUNDI SOIR

POULE A du 19/01/2026
54940009 ACHERES F.C. 1 / CROISSY U.S. 1

VETERANS

D2-B du 25/01/2026
53448535 ABLIS SUD 78 31 / YVELINES U.S. 31

SENIORS

D5-C du 25/01/2026
54725533 ST CYR AFC 1 / VILLEPREUX F.C. 1

U15

D2-A du 24/01/2026
53434542 PECQ US LE 1 / VILLENNES ORGEVAL FC 1

U14

D4-F du 24/01/2026
55379349 FONTENAY FLEURY FC 21 / BOUGIVAL FOOT 21

YVELINES FOOT N° 1875

Amende et match perdu par pénalité
Au club recevant (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

U15

D1-A du 17/01/2026
53434353 CONFLANS F.C. 1 / POISSY FC 1

**FORFAIT AVISE
1ER FORFAIT**

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U15

D3-A du 07/02/2026
53441819 CARRIERES GRESILLONS AS 1

**FORFAITS NON AVISES
1ER FORFAIT**

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

D5-C du 08/02/2026
53435797 MONTESSON U.S. 33

**FORFAITS NON AVISES
2EME FORFAIT**

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

FUTSAL

D1-A du 03/02/2026
54646464 CARRIERES GRESILLONS 1

D1-A du 05/02/2026
54646465 VECTEUR SPORT 3

**DEMANDES DE MODIFICATIONS
DE MATCHS**

VETERANS

D4-B du 15/02/2026
54704251 PECQ US 2 / MONTESSON US 2
Demande de PECQ US de jouer la rencontre à 11h00.
Accord de la Commission (horaire dérogatoire).

SENIORS

D2-B du 15/02/2026
53436885 MONTESSON US 1 / HOUDANAISE REGION FC 1
Demande de MONTESSON US de jouer la rencontre à 17h00.
Accord de la Commission (horaire dérogatoire).

D5-A du 15/02/2026
54728403 MEZIERES AJ 1 / FONTENAY ST PÈRE AS 1
Demande de MEZIERES AJ de jouer la rencontre à 17h00.
Accord de la Commission (horaire dérogatoire).

U18

D2-B du 15/02/2026
53439529 TRAPPES ES 2 / VALLEE 78 FC 1
Demande de TRAPPES ES de jouer la rencontre à 15h00.
Accord de la Commission (horaire dérogatoire).

U17

D2-U du 15/02/2026
54927042 MONTIGNY LE BTX AS 2 / INTERFOOT 78 1
Demande de MONTIGNY LE BTX AS de jouer la rencontre à 15h00.
Accord de la Commission (horaire dérogatoire).

U16

D3-A du 15/02/2026
53440957 BUCHELOISE AS 1 / HARDRICOURT US 1
Demande de BUCHELOISE AS de jouer la rencontre à 15h00.
Accord de la Commission (horaire dérogatoire).

U15

D3-C du 14/02/2026
53442074 TRAPPES ES 2 / ST CYR AFC 1
Demande de TRAPPES ES de jouer la rencontre à 16h00.
Accord de la Commission (horaire dérogatoire).

D1-A du 14/02/2026
53434374 LIMAY ALJ 1 / PLAISIROIS FO 2
Demande de LIMAY ALJ de jouer la rencontre à 14h00.
Accord de la Commission (horaire officiel).

U14

D3-A du 14/02/2026
55377270 BUCHELOISE AS1 / AUBERGENVILLE FC 1
Demande de BUCHELOISE AS de jouer la rencontre à 14h30.
En attente de l'accord d'AUBERGENVILLE FC avant vendredi 13/02/26 à 12h00.

D2-A du 14/02/2026
55376172 CELLOIS CS 1 / ST GERMAIN EN LAYE FC 1
Demande de CELLOIS CS de jouer la rencontre à 14h30.
En attente de l'accord de ST GERMAIN EN LAYE FC avant vendredi 13/02/26 à 12h00.

COURRIERS

552329 MAURECOURT FC
Courrier du club ne comprenant pas leur présence au tirage au sort de la Coupe des Yvelines Séniors Féminines à 11 sachant que l'équipe n'avait pas participé au tour d'avant et que le club n'avait pas engagé l'équipe en coupe cette saison.
La Commission rappelle que l'engagement en Coupe des Yvelines est automatique pour les équipes engagées en

Mardi 10 février 2026

championnat. L'équipe de MAURECOURT FC était exempt lors du 1er tour du 20/12/2025.

511721 BOIS D'ARCY AS

Courrier de Bois d'Arcy indiquant ne pouvoir reporter le match 45 ans Poule C contre Rambouillet à la demande de ce dernier pour effectif insuffisant.

La Commission prend note et maintient le match.

MATCH NON JOUE

U15

D2-B DU 07/02/2026

53441706 MARLY LE ROI US 1 / VOISINS FC 1

Pris note du rapport de l'arbitre et de l'éducateur de VOISINS. Les deux équipes étaient présentes mais l'équipe de VOISINS n'a pas pu faire le contrôle visuel par défaut de connexion à FootClubs Compagnon.

Le contrôle visuel étant obligatoire avant match (article 8 du RS de DYF), la Commission dit match perdu à VOISINS FC 0 pts 0 but pour en attribuer le gain à MARLY LE ROI 3 pts 0 but.

MATCHES REMIS

A JOUER LE 21/02/2026

U14

D4-A

55378819 GARGENVILLE STADE 22 / ISSOU AS 21

D4-A

55433681 FONTENAY ST PERE AS 21 / VINSKY FCM 21

D4-B

55378896 INTERFOOT 78 21 / CONFLANS F.C. 23

D4-C

55379071 VERNEUIL S/SEINE US 22 / POISSY FC 22

D4-H

55379604 ABLIS SUD 78 21 / ST ARNOULT U.S. 21
55379605 FCRH LA VESGRE GAMBA 23 / JOUY EN JOSAS . 21

A JOUER LE 22/02/2026

VETERANS

D5-A

54728395 FONTENAY ST PERE AS 1 - ISSOU AS 1

SENIORS

D3-B

53437490 CLAYES S/BOIS USM 1 / CROISSY US 1

D1-A

53449789 MARLY LE ROI U.S. 1 / CARRIERES GRESILLONS 1

YVELINES FOOT N° 1875

CDM

D1-A

53450062 VILLIERS MAHIEU AS 5 / ST CYR LUSO 6

U16

D2-A

53440612 ROSNY CS FOOT 21 / CARRIERES GRESILLONS 21

D2-B

53440847 BEYNES F.C. 21 / RAMBOUILLET YVELINES 22
53440848 MAUREPAS AS 21 / VESINET SCI 21

D3-B

53434238 BREVAL LONGNES F.C. 22 / MAURECOURT F.C. 21

A JOUER LE 01/03/2026

U17

D2-U

54927005 INTERFOOT 78 1 / ST CYR AFC 1

A JOUER LE 07/03/2026

U14

D3-A

55377264 ROSNY CS FOOT 21 / MEZIERES MAULEMAREIL 21

A JOUER LE 08/03/2026

SENIORS

D5-D

54726073 ABLIS SUD 78 1 / JOUY EN JOSAS U.S. 2

VETERANS

D2-B

53448548 ABLIS SUD 78 31 / BEYNES F.C. 31

D5-C

53435793 VELIZY ASC 33 / VESINET F.C. 31

D5-E

54723026 MAUREPAS AS 32 / POIGNY LA FORET US 32

U16

D3-D

54801900 TRAPPES ES 23 / VERSAILLES 78 FC 24

A JOUER LE 15/03/2026

U18

D3-B

53439928 VESINET SCI 21 / CONFLANS RACING 21

A JOUER LE 05/04/2026

VETERANS

D3-B

53448808 ABLIS SUD 78 32 / PLAISIROIS F.O. 32

D5-A

54711872 GUITRANCOURT-MEUL 32 31 / VERNEUIL PORTUGAIS 32

D5-C

53435800 VILLIERS MAHIEU AS 31 / VERSAILLES 78 FC 31

A JOUER LE 19/04/2026

VETERANS

D5-A

54711873 GUITRANCOURT-MEUL 32 31 / ENT. EPONE-LAINV. 32

A JOUER LE 26/04/2026

VETERANS

D4-C

54705506 LES CLAYES S/BOIS USM 31 / VIROFALY USM 31

A JOUER LE 03/05/2026

VETERANS

D4-A

54703282 ANCIENS DU MANTOIS 31 / BONNIERES FREN. 32

D4-C

54705521 CLAYES S/BOIS USM 31 / TREMBLAY S/MAULDRE 31

A JOUER LE 17/05/2026

U17

D2-U

54927026 MONTFORT FC / INTERFOOT 78

A PROGRAMMER

FUTSAL SENIORS

D1-A

54646459 TRAPPES YVELINES 2 / PERRAY FOOT. ES 1
54646414 TRAPPES YVELINES 2 / JOUARS PONTCHARTRAIN 1

45 ANS

POULE A

55013295 MAURECOURT F.C. 1 / MAULOISE U.S. 1
55013300 MAULOISE U.S. 1 / VILLENES ORGEVAL 1
55013310 MAULOISE U.S. 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 1
55013324 VILLENES ORGEVAL 1 / MAURECOURT F.C. 1
55013325 CHAMBOURCY ASM 1 / MARCQ FC 1
55013327 MAULOISE U.S. 1 / ANDRESY F.C. 1

Mardi 10 février 2026

POULE-B

55013820 POIGNY LA FORET US 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1
55013822 BOIS D'ARCY A.S. 1 / HOUDANAISE REGION FC 1
55013807 TREMBLAY S/ MAULDRE 1 / POIGNY LA FORET US 1

POULE-C

55014061 ENT. EPONE-LAINVILLE 1 / MANTOIS 78 FC 1
55014064 MANTOIS 78 FC 1 / JUZIERS F.C. 1
55014104 JUZIERS F.C. 1 / MANTOIS 78 FC 1
55014105 MEULAN GUITRANCOURT 1 / GUERVILLE ARNOUV. 1
55014076 BREVAL LONGNES F.C. 1 / JUZIERS F.C. 1
55014078 MEULAN GUITRANCOURT 1 / BREVAL LONGNES 1
55014094 BREVAL LONGNES F.C. 1 / GUERVILLE ARNOUV 1
55014096 JUZIERS F.C. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant la date du match** le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

SENIORS

D2-B DU 25/01/2026

53436867 VALLEE 78 FC 1 / VOISINS FC 1

Transmis de la Commission de Discipline du 17/01/2026 infligeant une suspension de terrain pour 2 matches dont 1 avec sursis pour l'équipe Séniors 1 de VALLEE 78.

La Commission désigne le match suivant :

D2-B DU 12/04/2026

53436906 VALLEE 78 FC 1 / JOUY EN JOSAS US 1

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 27/03/2026.

D5-A DU 23/11/2025

54728340 - INTERFOOT 78 1 / BONNIERES FRENEUSE 2

Transmis de la Commission de Discipline du 02/12/2025 infligeant une suspension de terrain pour 1 match ferme pour l'équipe Séniors de BONNIERES FRENEUSE 2 évoluant en D5-A.

La Commission désigne le match suivant :

D5-A DU 22/03/2026

54728412 BONNIERES FRENEUSE 2 / ROSNY CS FOOT 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 06/03/2026.

U18

D1A DU 21/12/2025

53433789 - LIMAY A.L.J. 21 / VIROFLAY U.S.M. 21

Transmis de la Commission de Discipline du 20/01/2026 infligeant une suspension de terrain pour 5 matches fermes pour l'équipe U18 de LIMAY ALJ 21 évoluant en D1-A.

La Commission désigne les matches suivants :

D1-A DU 22/03/2026

53433854 LIMAY A.L.J. 21 / VERSAILLES 78 FC 23

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 06/03/2026.

D1-A DU 05/04/2026

53433854 LIMAY A.L.J. 21 / VOISINS FC 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 20/03/2026.

D1-A DU 19/04/2026

53433829 LIMAY A.L.J. 21 / PLAISIROIS FO 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 03/04/2026.

Le match restant sera désigné lors de la saison 2026-2027.

D1-A DI 10/05/2026

53433878 LIMAY A.L.J. 21 / MONTESSON US 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 24/04/2026.

Le match restant sera désigné lors de la saison 2026-2027.

U15

CY DU 06/12/2025

55194622 - MONTIGNY LE BX AS 1 / HOUILLES A.C. 2

Transmis de la Commission de Discipline du 06/01/2026 infligeant une suspension de terrain de 2 matches dont 1 avec sursis pour l'équipe U15 de Montigny le BX AS 1 évoluant en U15 D1.

La Commission désigne le match suivant :

D1-A DU 21/03/2026

53434385 MONTIGNY LE BX AS 1 / PLAISIROIS FO 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 06/03/2026.

D3A DU 29/11/2025

53441782 CARRIERES GRESILLONS 1 / ROSNY C.S. FOOT 1

Transmis de la Commission de Discipline du 03/02/2026 infligeant une suspension de terrain de 3 matches fermes pour l'équipe de CARRIERES GRESILLONS 1 évoluant en U15 D3-A.

La Commission désigne les matches suivants :

D3-A DU 21/03/2026

53441839 CARRIERES GRESILLONS 1 / ANDRESY FC 1

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 06/03/2026.

D3-A DU 09/05/2026

53441866 CARRIERES GRESILLONS 1 / CHAMBOURCY ASM 1

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 24/04/2026.

Le match restant sera désigné lors de la saison 2026-2027.

U14

D1-A DU 08/11/2025

53434607 - POISSY FC 21 / MUREAUX O.F.C. 21

Transmis de la Commission de Discipline du 16/12/2025 infligeant une suspension de terrain de 2 matches dont 1 avec sursis pour l'équipe U14 de POISSY FC 21 évoluant en U14 D1-A

La Commission désigne le match suivant :

D1-A DU 21/03/2026

53434651 POISSY FC 21 / VERSAILLES 78 FC 23

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 06/03/2026.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreuse de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1). Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

SENIORS

D4-B DU 25/01/2026

53438076 HOUILLES S.O. 2 / PORT MARLY C.S. 1

Pris note des rapports des deux clubs.

La Commission décide de ne pas sanctionner

VETERANS

D3-B DU 11/01/2026

53448759 PERRAY FOOT. ES 31 / PLAISIROIS F.O. 32

Après rappel et non réception du rapport demandé, la Commission sanctionne l'équipe de LE PERRAY d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U14

D4-E DU 24/01/2026

55379286 CELLOIS CS 22 / VERSAILLES 78 FC 26

Pris note du rapport de CELLOIS.

La Commission décide de ne pas sanctionner

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 05/02/2026

Présents : MM.FEREY Rémi (Président), LAUBY Henri-Claude (secrétaire),
MM. CORNUAULT Jean-Claude, GUICHETEAU Didier, HOUZE Michel, MOLLER Didier.

Excusés :

MM. DELESCHAUX Alain, DRAY Paul (Vice-président), DUPONT Jean-François (CD).

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D4B du 01/02/2025

53437710 ECQUEVILLY EFC 2 / HARDRICOURT US 3

Réserves d'ECQUEVILLY EFC 2, l'équipe d'HARDRICOURT US 3 ayant changé de gardien de but à la mi-temps.

Constatant qu'aucune réserve ne figure sur la feuille de match, la Commission instruit une réclamation.

Au regard de l'article 30.13 et 30.14 du Règlement Sportif du DYF :
13) Les réserves ou réclamations, pour être valables, doivent être confirmées par lettre recommandée ou télécopie, avec en-tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse officielle du club (@lpiff.fr), au Secrétariat du District des Yvelines de Football dans les 48 heures ouvrables suivant le match (24 heures ouvrables pour les Coupes et la première phase de compétitions comportant plusieurs phases).
14) La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de

réserve préalable sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les clubs participant à la rencontre, dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées, pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 30.13.

Retenant que le mail a été expédié par le club d'Ecquevilly EFC le mercredi 04/02/2026 à 0h30

**En conséquence, la Commission dit :
Réclamation irrecevable**

Débit : 43.50€ à ECQUEVILLY EFC

Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Nota : Rémi FEREY et Henri-Claude LAUBY n'ont pas participé au débat, ni à la délibération

VETERANS

D5A du 18/01/2026

54711861 Ent. EPONE LAINVILLE 32 / BREVAL LONGNES FC 32

Demande d'évocation de BUCHELOISE AS en date du 01/02/2026, portant sur la participation du joueur ALBON Jean Marc, licence 2730062876 de l'Ent. EPONE LAINVILLE 32, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à EPONE USBS pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 12/02/2026 à 12h00.

U18

D2B du 01/02/2026

53443915 ETANG ST NOM ES 21 / ELANCOURT OSC 21

Réclamation d'ETANG ST NOM ES 21, portant sur le nombre de joueurs mutés hors période d'ELANCOURT OSC 21

La Commission transmet à ELANCOURT OSC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 12/02/2026 à 12h00.

Nota : Rémi FEREY et Henri-Claude LAUBY n'ont pas participé à l'ouverture du dossier.

REPRISE DE DOSSIERS

SENIORS

D2A du 18/01/2026

53436304 CHAMBOURCY ASM 1 / AUBERGENVILLE FC 1

Demande d'évocation de CHAMBOURCY Asm 1 portant sur la participation du joueur DIKA DIKA Loïc Ange, licence 2546714868 d'AUBERGENVILLE FC 1, susceptible d'être suspendu.
Sans réponse d'AUBERGENVILLE FC.

Retenant que le joueur **DIKA DIKA Loïc Ange, licence 2546714868 d'AUBERGENVILLE FC 1**, a été suspendu 1 match ferme à partir du 22/12/2025 par la Commission Départementale de Discipline, lors de sa séance du 14/12/2025 pour 2^{ème} récidive d'avertissement.

Constatant que le joueur **DIKA DIKA Loïc Ange, licence 2546714868 d'AUBERGENVILLE FC 1** n'a pas participé à la rencontre CY 55248163 du 15/01/2026 EPONE USBS 1 / AUBERGENVILLE FC 1, il n'était pas en état de suspension pour le match en rubrique.

**En conséquence, la Commission dit :
Evocation recevable mais non fondée**

Débit : 43.50€ au CHAMBOURCY ASM

Motif : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

D2B du 25/01/2026

53436870 VELIZY ASC 1 / ELANCOURT OSC 1

Demande d'évocation d'ELANCOURT OSC 1 portant sur la participation du joueur LEROY Alexandre, licence 2546981152 de VELIZY Asc 1, susceptible d'être suspendu.

Réponse de VELIZY Asc, remerciements.

Retenant que le joueur **LEROY Alexandre, licence 2546981152 de VELIZY Asc 1** a été suspendu 1 match ferme à partir du 19/01/2026 par la Commission Départementale de Discipline, lors de sa séance du 12/01/2026 pour 2^{ème} récidive d'avertissement.

Constatant que le joueur **LEROY Alexandre, licence 2546981152 de VELIZY Asc 1** a participé à la rencontre en rubrique, alors qu'il était en état de suspension puisqu'il n'avait pas purgé le match ferme de suspension ou n'avait pas été libéré d'un match de suspension sur fondement de l'article 226.4 des Règlements Généraux.

**Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission dit :
Evocation recevable et fondée.**

En conséquence,

Match 53436870 du 25/01/2026 VELIZY ASC 1/ELANCOURT OSC 1 Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à VELIZY Asc 1, pour en attribuer le gain à ELANCOURT OSC 1 (3 points, 3 buts).

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux :

Le joueur LEROY Alexandre, licence 2546981152 de VELIZY Asc est suspendu 1 match ferme à partir du 09/02/2026

Débit : 43,50€ à VELIZY Asc

Motif : droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende: 80€ à VELIZY Asc

Motif : inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

U16

D2A du 25/11/2025

53440604 PORCHEVILLE FC 21 / CARRIERES GRESILLONS AS 21

Demande d'évocation de PORCHEVILLE FC 21 en date du 26/01/2026, portant sur la participation du joueur DERKAOUI Billal, licence 2548396385 de CARRIERES GRESILLONS AS 21, susceptible d'être suspendu.

Réponse de CARRIERES GRESILLONS AS, remerciements.

Retenant que le joueur **DERKAOUI Billal**, licence **2548396385** de **CARRIERES GRESILLONS AS 21**, a été suspendu 1 match ferme à partir du 24/11/2025 par la Commission Départementale de Discipline, lors de sa séance du 17/11/2025 pour 2^{ème} récidive d'avertissement.

Constatant que le joueur **DERKAOUI Billal**, licence **2548396385** de **CARRIERES GRESILLONS AS 21** a participé aux rencontres suivantes, alors qu'il était en état de suspension puisqu'il n'avait pas purgé le match ferme de suspension ou n'avait pas été libéré d'un match de suspension sur fondement de l'article 226.4 des Règlements Généraux :

*D2A du 07/12/2025 CARRIERES GRESILLONS AS 21 / MONTESSONS US 21

*D2A du 14/12/2025 BREVAL LONGNES FC 21 / CARRIERES GRESILLONS AS 21

Ces matches étant homologués au titre de l'article 147 des Règlements Généraux, la Commission ne peut revenir sur le résultat.
« L'homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date. »

*D2A 53440600 du 18/01/2025 CARRIERES GRESILLONS AS 21 / HOUILLES AC 22 (1^{er} match non homologué)

Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission dit :
Evocation recevable et fondée.

En conséquence :

Match 53440600 du 18/01/2026 CARRIERES GRESILLONS AS 21 / HOUILLES AC 22

Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à CARRIERES GRESILLONS AS 21, HOUILLES AC 22 conserve 3 points, 6 buts acquis sur le terrain

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux :
Le joueur **DERKAOUI Billal**, licence 2548396385 de **CARRIERES GRESILLONS AS** est suspendu 1 match ferme à partir du 09/02/2026

Débit : 43,50€ à CARRIERES GRESILLONS AS

Motif : droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende: 80€ à CARRIERES GRESILLONS AS

Motif : inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

D3B du 25/01/2026

53434229 HOUILLES AC 23 / ACHERES FC 21

Demande d'évocation de HOUILLES AC 23 portant sur la participation de 2 joueurs mutés hors-période d'ACHERES FC 21.
Sans réponse d'ACHERES FC.

Après vérification,

Le joueur **DUARTE E SILVA** Guilherme, licence 9602228753 enregistrée le 04/11/2025, est muté hors période
Le joueur **HAMZA** Fadi, licence 2548240398 enregistrée le 11/10/2025, est muté hors période

Au regard de l'article 7.4.c du Règlement Sportif du DYF :

YVELINES FOOT N° 1875

« Dans toutes les compétitions officielles des catégories U 12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors-période normale au sens de l'article 92.1 desdits Règlements Généraux »

Retenant que la même infraction a déjà été sanctionnée par la Commission de céans, et publiée au PV 1871.

S'agissant de l'acquisition d'un droit indu, par infraction répétée aux Règlements, au regard de l'article 187.2 des Règlements Généraux,
La Commission dit qu'il y a matière à évocation et décide :
Match 53434229 du 25/01/2026 HOUILLES AC 23 / ACHERES FC 21

Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à ACHERES FC 21 pour en attribuer le gain à HOUILLES AC 23 (3 points, 4 buts)

Débit : 43.50€ à ACHERES FC

Motif : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 25€ à ACHERES FC

Motif : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières) DYF - Dispositions financières)

MATCHES AMICAUX

VILLEPREUX FC :

L'équipe U12 espoirs rencontre :
ELANCOURT le 04/02/2026
BAILLY NOISY le 11/02/2026

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 04 février 2026

Présents : Thomas DELASSUS (Président), Philippe DEBEAUPUIS, Gael DELOIRIE PASTOR ABEL, Christophe NOBLET, Sébastien d'ORIANO, Gérard PERAUD, Stéphane PILLEMONT, Jean-Pierre PLANQUE (Vice-Président), Lotfi ZARKA.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS REÇUS

- Courrier de **Monsieur RJEB Achraf**, en date du 14/01/2026, transmettant un certificat médical pour son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur DAHMANI Clément**, en date du 15/01/2026, transmettant un justificatif professionnel pour son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur JOUY Amaury**, en date du 16/01/2026, transmettant un certificat médical pour son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur OUDAHMAN Younes**, en date du 16/01/2026, transmettant un certificat médical pour son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur LANIER Jérôme**, en date du 16/01/2026, signalant une désignation alors qu'il est indisponible. Pris note. Remerciements.

- Courrier de **Monsieur AGYEI David**, en date du 16/01/2026, informant de son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur LAGHOUITI Marwan**, en date du 16/01/2026, transmettant son dossier médical arbitre. Pris note.

- Courrier de **Monsieur ABALI Ayoub**, en date du 19/01/2026, informant de sa disponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur DE FIGUEREDO Hugo**, en date du 19/01/2026, transmettant un certificat médical pour son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur BAGHDADI Iliass**, en date du 20/01/2026, transmettant un certificat médical pour son indisponibilité. Pris note. La CDA l'assure de son soutien indéfectible pendant la période difficile que traverse sa famille.

- Courrier de **Monsieur DIOUF Aimé**, en date du 21/01/2026, transmettant un certificat médical pour son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur DRARIS MENDIELA Ilan**, en date du 22/01/2026, demandant une dérogation pour arbitrer le samedi, et transmettant les 5 dates de dimanche où il s'engage à arbitrer en U18 : 25/01, 01/02, 08/02, 15/02, et 15/03/2026. Les 5 dates étant valides, la CDA accède à la demande de dérogation de l'officiel.

- Courrier de **Madame TOMAZIC Svetlana**, Présidente de l'U.S.A.F. FEUCHEROLLES, en date du 26/01/2026, remerciant le DYF pour la désignation d'un arbitre officiel sur la rencontre VET D3B MAISONS-LAFFITTE – FEUCHEROLLES du 25/01/2026. Pris note.

- Courrier de **Monsieur BOUSSAIDI Abdelghafour**, en date du 26/01/2026, informant de sa candidature pour intégrer la FAR la saison prochaine. Pris note.

- Courrier de **Monsieur SOLOMAGNE Louis**, en date du 26/01/2026, informant de sa disponibilité pour arbitrer. Pris note.

- Courrier de **Monsieur HOUAS Jordan**, en date du 26/01/2026, informant de son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur SEKIATI Badr**, en date du 27/01/2026, informant de son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur SAIDI Mohammed**, en date du 28/01/2026, informant de sa disponibilité pour arbitrer. Pris note.

- Courrier de **Monsieur DAHMANI Clément**, en date du 28/01/2026, transmettant un justificatif professionnel pour son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur BINTCHA NJIKA Brice**, en date du 28/01/2026, informant de son changement d'adresse. Pris note.

- Courrier de **Monsieur MAME Moutouarasane**, en date du 28/01/2026, informant de son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur CHAOUH Jamal**, en date du 29/01/2026, informant de sa disponibilité pour arbitrer. Pris note.

- Courrier de **Monsieur DIOP Ameth**, en date du 29/01/2026, informant de son indisponibilité. Pris note.

- Courrier d'un parent de **Monsieur CONNAC Camille**, en date du 02/02/2026, informant de son indisponibilité pour l'examen pratique avant la mi-février. Pris note.

- Courrier de **Monsieur DIOP Ameth**, en date du 02/02/2026, transmettant un justificatif pour son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur LENORMAND Hugo**, en date du 02/02/2026, transmettant ses disponibilités pour une formation complémentaire. Pris note.

- Courrier de **Monsieur SEKIATI Badr**, en date du 02/02/2026, transmettant un justificatif pour son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur RODRIGUES LOPES Julien**, en date du 02/02/2026, informant de sa disponibilité pour arbitrer. Pris note.

AUDITIONS

- Audition de l'officiel **Monsieur HOUEDJISSIN Jean-Louis** concernant son retour au District des Yvelines.

Après plusieurs années au DYF, l'arbitre est parti en province pendant le second semestre 2025 pour raisons professionnelles. Il a continué à arbitrer, toujours au niveau D3. Il revient maintenant au DYF.

La Commission accède à sa demande de poursuivre en D3 le dimanche après-midi. L'arbitre accepte aussi d'arbitrer ponctuellement le dimanche matin en cas de besoin.

Il suivra dans les prochains jours une courte formation complémentaire sur les récentes spécificités de l'arbitrage yvelinois, notamment l'exclusion temporaire. Il pourra ensuite être désigné.

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

- Audition de l'officiel **Monsieur LAGHOUITI Marwan** concernant le renouvellement de sa licence d'arbitre, accompagné de son représentant légal.

Il n'a pas encore renouvelé sa licence d'arbitre et vient seulement d'envoyer au DYF son Dossier Médical Arbitre le 15 janvier dernier. Il explique qu'il n'a pas reçu tous les mails du DYF car sa boîte de réception des mails était pleine. Il avoue quand même avoir reçu les mails de convocation au stage de rentrée en septembre et aux sessions de rattrapage des tests théorique et physique en octobre, novembre et décembre. Il explique qu'il ne savait pas quoi faire à la réception de ces mails mais il n'a pas réagi, n'a pas demandé des explications au référent arbitre de son club ou au DYF. Il n'a pas non plus réagi aux sollicitations du désignateur des jeunes arbitres via le groupe WhatsApp. Il confirme néanmoins son intérêt intact pour l'arbitrage.

La Commission considère que l'arbitre a eu une attitude très passive en ne réagissant pas aux différentes sollicitations. Elle attend des arbitres un comportement beaucoup plus proactif.

Toutefois, à titre exceptionnel, la Commission accepte de prendre en considération la volonté de l'arbitre de poursuivre l'arbitrage. Celui-ci doit absolument contacter rapidement son club pour qu'il fasse la demande de licence d'arbitre avant fin février.

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

- Audition de l'officiel **Monsieur BAGNA Litie** concernant son arrivée au District des Yvelines.

L'arbitre a été formé en octobre dernier au District 75 et a réussi son examen pratique. Il est licencié dans un club de l'Eure où il joue en SEN R3. Il souhaite idéalement alterner le jeu et l'arbitrage : jouer un dimanche et arbitrer le dimanche suivant. La Commission accède à sa demande.

Il suivra dans les prochains jours une courte formation complémentaire sur les spécificités de l'arbitrage yvelinois, notamment l'exclusion temporaire. Il pourra ensuite être désigné sur ses premières rencontres.

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

- Audition de l'officiel concernant son comportement supposé lors de la rencontre VET D2 MAUREPAS – MONTIGNY du 07/12/2025.

Considérant que, dans son rapport et lors de l'audition, l'observateur de l'arbitre fait notamment valoir que :

A 8h il constate que l'arbitre n'est pas arrivé au stade alors que le coup d'envoi est prévu à 9h,

A 8h25 il apprend que l'arbitre a téléphoné à un dirigeant de MAUREPAS pour prévenir de son retard et informer qu'il arriverait à 8h45,

A 8h45, pas d'arbitre officiel arrivé, les dirigeants de MAUREPAS cherchent un arbitre bénévole,

A 8h57, l'arbitre arrive et, sans véritablement s'excuser, va s'habiller, fait le contrôle des licences à 9h10 sans vérifier les numéros des maillots des joueurs, ne s'échauffe pas et donne le coup d'envoi à 9h20, sans faire le protocole d'entrée sur le terrain,

L'arbitre porte un collant alors que cela est interdit,

Des personnes non inscrites sur la FMI, notamment des enfants, sont restées présentes sur le banc de touche pendant la rencontre,

A la mi-temps, il annonce que celle-ci ne durera que 10 minutes « à cause du retard »,

A la fin de la rencontre, alors que le score est 3-2 pour MAUREPAS, l'arbitre ne laisse qu'une minute de temps additionnel, malgré les interruptions pour les changements et les blessures de joueurs,

Lors du debriefing, lorsqu'il lui demande la raison de son retard, l'arbitre ne sait pas trop quoi répondre, puis dit finalement qu'il n'avait pas fait attention à l'heure,

L'arbitre lui demande alors, compte tenu de leur amitié depuis plus de 20 ans, de ne pas mentionner son retard dans le rapport d'observation,

Devant le refus ferme de l'observateur, l'arbitre lui propose de lui offrir un café puis qu'ils déjeunent ensemble dans un restaurant, ce que l'observateur refuse encore une fois,

Considérant que l'officiel fait notamment valoir, lors de l'audition, que :

La rencontre était initialement prévue à 9h30, l'heure a été modifiée quelques jours avant mais il n'a pas vu cette modification,

A 8h20, il a appelé un dirigeant de MAUREPAS pour avertir de son retard et de son arrivée prévue à 8h40,

Il a été retardé sur son trajet sur l'autoroute A13 à cause des très fortes pluies qui sont tombées ce jour-là,

Il produit à la Commission un état des précipitations au mois de décembre dernier, issu du site web InfoClimat, montrant qu'il est tombé 8 mm de pluie à Trappes le 07/12/2025,

Il est finalement arrivé vers 8h45, s'est habillé rapidement, ne s'est pas échauffé, a fait le contrôle des licences, « peut-être » sans contrôler le numéro des maillots des joueurs, et a donné le coup d'envoi vers 9h10,

Il n'a laissé qu'une minute de temps additionnel à la fin de la rencontre parce que « le score était acquis, il y avait un gros écart entre les 2 équipes », Il reconnaît qu'il porte habituellement un collant pour arbitrer, il ne savait pas que c'était interdit,

Il confirme les propos de l'observateur concernant la demande de modifier le rapport d'observation et les propositions de café et de repas,

Considérant les multiples manquements à la fonction d'arbitre officiel constatés sur cette rencontre, les manquements analogues constatés par la Commission les saisons précédentes, ainsi que l'incitation à la rédaction d'un rapport d'observation erroné,

La Commission propose au Comité Directeur de procéder à la radiation de l'officiel de l'arbitrage yvelinois.

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

Nota : *Philippe DEBEAUPUIS n'a pas participé à la délibération et à la décision.*

- Audition de l'officiel concernant son comportement supposé lors de la rencontre U18 D2B MAUREPAS – VALLÉE 78 du 25/01/2026, ainsi que M. ANDRE Pascal, Educateur de MAUREPAS.

La Commission regrette l'absence excusée de l'officiel sans justificatif et l'absence excusée de M. ANDRE Pascal.

Considérant que, dans son rapport, le club de MAUREPAS explique que l'officiel est arrivé au stade à 12h27 alors que le coup d'envoi est prévu à 12h30, et que l'officiel a insisté pour arbitrer la rencontre malgré son important retard,

Considérant que, dans son rapport, M. ANDRE fait notamment valoir que :

Ne voyant pas l'arbitre arrivé à 12h15, son adjoint va voir les joueurs Vétérans et trouve un joueur prêt à arbitrer le match U18,

Ce joueur va au vestiaire pour se changer et se préparer, A 12h27, il voit une personne arriver en courant avec son sac qui se présente comme l'arbitre de la rencontre,

Il s'excuse de son retard, car il a cru que le match était à 13h30 et c'est sa femme qui lui a indiqué qu'il se trompait d'heure, que c'était 12h30,

Les éducateurs des 2 équipes acceptent de décaler le coup d'envoi de 15 ou 20 minutes,

Il donne la clé du vestiaire à l'arbitre qui part se changer,

L'arbitre revient 5 minutes après en disant « Vous avez donné la mauvaise clé, vous ne savez pas ce que vous faites », car effectivement il n'avait pas donné la bonne clé à l'arbitre,

L'arbitre va se changer, fait les contrôles d'avant match et donne le coup d'envoi à 12h55, soit avec 25 minutes de retard,

L'arbitre fait globalement un bon match, en notant tout de même qu'il avait le maillot hors du short pendant toute la rencontre,

Considérant le retard très important de l'arbitre, son insistance à vouloir arbitrer malgré tout la rencontre et son comportement déplacé envers l'éducateur,

La Commission sanctionne l'officiel d'un malus de 10 points ferme, d'une amende de 20 € ferme, ainsi que d'une période de non-désignation de 2 semaines ferme à compter du 09/02/2026 (Règlement intérieur de la CDA).

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

ARBITRES NON LICENCIÉS

La Commission a établi la liste des arbitres qui n'ont pas renouvelé au 31 janvier leur licence pour la présente saison.

Conformément à l'article 11 du Règlement Intérieur de la CDA, la Commission considère que ces arbitres sont démissionnaires et propose au Comité Directeur de procéder à leur radiation de l'effectif arbitral yvelinois.

Transmet une copie de la présente décision aux officiels concernés et à leur club d'affiliation.

Transmet une copie de la présente décision aux officiels concernés et à leur club d'affiliation.

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission du 9 février 2026

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM Jean-Éric INACIO, Didier PELLETIER, Julien RODRIGUES LOPES, Mmes Monique ELISABETH, Laetitia GRIVOT,

Absents excusés : MM. Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Tony GABIER, Thierry COLOMBO, Melvin GOMES, Michel LOUVEL, Laurent PATRIGEON, Luis PEDRO GOMES, Stéphane PILLEMONT représentant la CDA, Mme Yvane JONNAIS,

Assiste : M. Marcel LACABANNE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

INTERFOOT & LIMAY ALJ

Pris note du courrier du club de LIMAY.

La Commission concernant l'amende pour non-retour d'un rapport demandé, considérant que le club a envoyé son courrier le soir de la Commission, décide d'annuler l'amende administrative infligée dans YF 1875.

Concernant le fond des deux sujets évoqués, la Commission prend note que le club de LIMAY sera désormais attentif à la mise en place de l'épreuve technique en amont des rencontres. La commission invite les clubs de LIMAY et d'INTERFOOT de faire preuve de plus de communication afin d'éviter tout problème le jour de la rencontre.

CATEGORIE U6-U9

La Commission vous rappelle que désormais tous les plateaux U6 à U9 seront publiés sur la plateforme FAL, accessible directement sur footclubs ou sur notre site internet à la rubrique épreuves.

Ce changement n'est pas anodin et va vous demander une appropriation du suivi.

En effet, désormais, plus aucune feuille de plateau ne sera à envoyer par mail, mais à charger directement sur la plateforme, il va donc falloir que chaque responsable ait un compte footclubs, lui permettant d'accéder à FAL.

Cette démarche s'inscrit dans un processus de numérisation encore plus accrue du suivi des plateaux, avant d'autres évolutions à venir que la F.F.F. a décidé de mettre en place.

Nous vous rappelons que les plateaux de mars/avril sont désormais disponibles à l'inscription jusqu'au mercredi 11 février 2026.

PLATEAUX U9

PORCHEVILLE du 31/01 :

Pris note du commentaire de VINSKY FCM sur l'organisation du plateau, la Commission demande un rapport au club de PORCHEVILLE pour le 16/02 12h au plus tard.

CATEGORIE U10-U11 CRITERIUMS ESPOIRS U10/U11

Infraction encadrement
Rencontres du 31/01/26

HOUILLES SO 1 : 3ème infraction

La Commission demande des explications au club pour le lundi 16 février 12h00 au plus tard. Pour rappel, à plus de 2 infractions d'encadrement, l'équipe est susceptible d'être sortie du dispositif à la fin de la phase.

CATEGORIE U12-U13 CRITERIUMS ESPOIRS U12/U13

U13 : 55098053 POISSY FC 1 / VIROFLAY USM 1

Suite au report de ce match, la Commission dit match à jouer le mercredi 18 février à 18h30. Elle précise qu'elle n'a pas d'autres choix étant donné que tous les samedis sont pris et qu'il est impératif que toutes les rencontres de la phase en cours se terminent le samedi 21 février (dernière journée) afin de pouvoir clôturer la phase et préparer rapidement la prochaine.

FESTIVAL FOOT U13

P38 : INTERFOOT (POISSY, HOUILLES AC & VALLEE 78 FC)

Ce plateau ayant été reporté pour terrain impraticable, la Commission programme ce plateau à jouer le 21/02 sur le terrain de POISSY FC pour s'assurer de la tenue du plateau.

P70 : FONTENAY ST PÈRE (CARRIERES, PORCHEVILLE, ELANCOURT)

Ce plateau ayant été annulé en raison du forfait général de FONTENAY ST PERE, la Commission programme ce plateau à jouer le 21/02 sur le terrain de CARRIERES GRE AS pour s'assurer de la tenue du plateau.

P43 du 07/02/26 : ECQUEVILLY EFC

Courrier du club de BUC sur l'épreuve technique non réalisée sur le plateau.

La Commission demande des explications à tous les autres clubs du plateau pour le lundi 16 février à 12h00 au plus tard (GUYANCOURT, MANTOIS & ECQUEVILLY EFC)

FORFAIT AVISE U10-U11

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 07/02/2026

Challenge Régional U11
HOUILLES SO 1

FESTIVAL U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 07/02/2026

P27 : BONNIERES FRENEUSE FC 1
P31 : TRIEL AC 1
P39 : AUTEUILLOIS AS 1
P58 : MAUREPAS AS 5
P63 : BONNIERES FRENEUSE FC 5
P69 : ETANG ST NOM ES 2
P72 : VESINET SCI 3 & VILLEPREUX FC 3
P73 : VILLIERS LE MAHIEU AS 2

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U6-U7

Amende après rappel au club d'accueil : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 24/01/2026

LE PECQ US (CONFLANS FC – HOUILLES AC)
EPONE USBs (MAULOISE US – PORCHEVILLE FC)
PORT MARLY CS (CROISSY US – HOUILLES SO – LE CHESNAY
78 FC – LE VESINET SCI)

U8-U9 CLASSIQUES

Rappel avant amende
Plateaux du 31/01/2026

2 : BOUGIVALL FOOT
17 : CHANTELOUP US

U8-U9 ESPOIRS

Rappel avant amende
Plateaux du 31/01/2026

Fiche recapitulative U8 & U9

TRAPPES (BAILLY, VERNEUIL)
PLAISIROIS (BOIS D'ARCY, SARTROUVILLE)

Fiche recapitulative U8

VILLENNES ORGEVAL (GUYANCOURT, HOUILLES AC)
ELANCOURT (MONTIGNY, VOISINS)

Fiche équipe

CONFLANS
MESNIL ST DENIS AS
ELANCOURT OSC
VERNEUIL ENT
VELIZY ASC
NEAUPHLE PONT RC78
TRAPPES ES
LIMAY ALJ
BOIS D'ARCY AS

FEUILLES PLATEAUX INCOMPLETES

U6-U7

Erratum : Annulation Amende infligée YF 1874
Plateaux du 24/01/2026

- ▣ PLAISIROIS FO
- ▣ BOUAFLE FLINS S/SEINE & CHANTELOUP LES VIGNES US
- ▣ INTERFOOT
- ▣ ESSARTS LE ROI AGS
- ▣ VIROFLAY US MUNICIPALE

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U10-U11

Rappel avant amende et match neutralisé
Rencontres du 31/01/2026

55095029 ACHERES F.C. 1 - ANDRESY F.C. 1
55095205 MANTOIS 78 FC 3 - TRIEL AC 2
55095474 VELIZY ASC 2 - FCRH LA VESGRE 2
55095502 FCRH LA VESGRE 3 - GUYANCOURT E.S. 2
55096297 ENTENTE VERNEUIL 3 - MAISONS-LAFFITTE F.C. 2
55095616 MANTOIS 78 FC 23 - TRIEL AC 22
55095655 CARRIERES GRESILLONS 24 - MANTOIS 78 FC 24
55095792 VELIZY ASC 22 - FCRH LA VESGRE 22
55095819 MAUREPAS AS - MONTIGNY LE BX AS 23
55095820 FCRH LA VESGRE 23 - GUYANCOURT E.S. 22

U12-U13

Amende après rappel au club d'accueil : 51,50€
et match perdu neutralisé
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 24/01/2026

55097152 : VILLENNES ORG FC 22 / HOUILLES AC 23
55097178 : MONTESSON US 22 / SARTROUVILLE ES 23
55097535 : LIMY ALJ 2 / INTERFOOT 1
55097619 : MONTESSON US 3 / CHESNAY 78 FC 2
55097675 : ABLIS FC SUD 1 / VALLEE 78 FC 2
55097676 : COIGNIERES FC 1 / ST ARNOULT FC 1
55096842 : CONFLANS RACING 1 / MESNIL LE ROI AS 1
55096983 : CARRIERES S/S US 2 / CROISSY US 2

Rappel avant amende et match neutralisé
Rencontres du 31/01/2026

55097452 ESSARTS LE ROI AGS 1 / PERRAY FOOT. ES 1
55097497 ESSARTS LE ROI AGS 2 / PERRAY FOOT. ES 2
55096846 MESNIL LE ROI A.S. 1 / VERSAILLES JUSSIEU 1

FEUILLES JONGLERIE MANQUANTES

U10-U11 ESPOIRS

Amende après rappel au club d'accueil 20€
& pénalité sportive en application du règlement
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 24/01/2026

U10

ELANCOURT OSC / SARTROUVILLE ES
Pénalité aux 2 équipes (-1pt)
TOTAL : ELANCOURT OSC (3) / SARTROUVILLE ES (1)

MONTESSON US / MAGNY 78 FC
Pénalité aux 2 équipes (-1pt)
TOTAL : MONTESSON US (2) / MAGNY (1)

U11

PLAISIROIS FO / ST GERMAIN
Pénalité aux 2 équipes (-1pt)
TOTAL : PLAISIROIS FO (2) / ST GERMAIN FC (1)

VOISINS FC / AUBERGENVILLE FC
Pénalité aux 2 équipes (-1pt)
TOTAL : VOISINS FC (1) / AUBERGENVILLE FC (2)

CROISSY US / FONTENAY LE FLEURY FC
Pénalité aux 2 équipes (-1pt)
TOTAL : CROISSY US (2) / FONTENAY FLEURY FC (1)

MONTESSON US / CARRIERES GRESILLONS AS
Pénalité à MONTESSON (-1pt), CARRIERES reste vainqueur (-273)
TOTAL : MONTESSON US (2)

Article 4 du règlement de la compétition :

« Si une même équipe cumule 3 infractions concernant le suivi de l'épreuve technique (réalisation & suivi), la Commission peut décider la sortie du dit club du Critérium Espoir pour le reverser sur le dispositif Critérium Départemental par année d'âge à la fin de chaque phase. »

Rappel avant amende

& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement
Rencontres du 31/01/2026

U10

ELANCOURT OSC / CELLOIS CS
NEAUPHLE PONT / ST ARNOULT US
TRAPPES ES / FEUCHEROLLES USA
LIMAY ALJ / VERNEUIL ENTENTE
HOUILLES SO / BONNIERES FRENEUSE
FONTENAY FLEURY / MAUREPAS AS

U11

TRAPPES ES / PLAISIROIS FO
AUBERGENVILLE FC / ST ARNOULT US
FCRH LA VESGRE / VELIZY ASC
CROISSY US / MONTESSON US

U12-U13 ESPOIRS

Erratum : Annulation amende & pénalité YF 1874
Rencontres du 17/01/2026

55097822 MUREAUX OFC 21 / POISSY FC 21

Amende après rappel au club d'accueil 20€
& pénalité sportive en application du règlement
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 24/01/2026

U12

55097734 CARRIERES GRESILLONS AS / VELIZY ASC 21
Pénalité à l'équipe de CARRIERES GRESILLONS AS (-1pt),
VELIZY ASC 21 reste vainqueur (9,5)
TOTAL : CARRIERES GRE AS (2)

55097735 ELANCOURT OSC 21 / GARGENVILLE STADE 21
Pénalité à l'équipe de ELANCOURT OSC 21 (-1pt), GARGENVILLE STADE 21 reste égalité (6)
TOTAL : ELANCOURT OSC (1)

55097913 CONFLANS FC 22 / YVELINES US 21
Pénalité aux 2 équipes (-1 pt)
TOTAL : CONFLANS FC (2) / YVELINES US (1)

U13

55098149 CARRIERES GRE AS 1 / CARRIERES S/S US 1
Pénalité à l'équipe de CARRIERES GRE AS 1 (-1pt), CARRIERES S/SEINE US 11 reste vainqueur (4)
TOTAL : CARRIERES GRE AS (2)

55098148 PORT MARLY CS 1 / TRIEL AC 1
Pénalité à l'équipe de PORT MARLY CS 1 (-1pt). TRIEL AC reste vainqueur (4)
TOTAL : PORT MARLY CS (3)

55097995 EPONE USBS 1 / BAILLY NOISY SFC 1
Pénalité à l'équipe de EPONE USBS 1. BAILLY NOISY SFC reste vaincu (1,5)
TOTAL : EPONE USBS (2)

Article 4 du règlement de la compétition :

« Si une même équipe cumule 3 infractions concernant le suivi de l'épreuve technique (réalisation & suivi), la Commission peut décider la sortie du dit club du Critérium Espoir pour le reverser sur le dispositif Critérium Départemental par année d'âge à la fin de chaque phase. »

Rappel avant amende

& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement

Rencontres du 31/01/2026

U12

55097742 ELANCOURT OSC 21 / VERNEUIL ENTENTE 21
55097786 BAILLY NOISY SFC 21 / MONTESSON US 21
55097874 ROSNY CSM 21 / NEAUPHLE PONT RC 78 21
55097918 VILLEPREUX FC 21 / PECQ US 21

INFRACTION EPREUVE TECHNIQUE **CRITERIUM ESPOIRS U12/U13**

Absence de total sur l'épreuve : -1pt aux 2 équipes
Rencontres du 24/01/26

U12

55097915 MARLY LE ROI US 21 / VILLEPREUX FC 21
MARLY LE ROI US (3 pénalités) / VILLEPREUX FC (1 pénalité)

55097917 GUYANCOURT ES 22 / BOUGIVAL FOOT 21
GUYANCOURT ES (1 pénalité) / BOUGIVAL FOOT (1 pénalité)

COMMISSION DU FOOTBALL **FEMININ**

Commission du 9 février 2026

Présents : Francis DUPRE (Président), Naïma BARRIZ, Solenne POINSOT, Oury SY, Ibrahim BENLARBI, Luc BENOIT, Jean-François DUPONT, Claude KALENDERIAN

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

FILLOFOOT

Le module Foot Animation et Loisir est utilisé pour l'inscription, la publication des plateaux et pour l'envoi des fiches plateaux. Les engagements et les modifications de souhait sont possible jusqu'au 24 février 2026.

FOOT A 5

Le module Foot Animation et Loisir est utilisé pour l'inscription, la publication des plateaux et pour l'envoi des fiches plateaux. Les plateaux sont en ligne. Les engagements et les modifications de souhait sont possible jusqu'au 24 février 2026.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

U11F A 8

POULE A du 17/01/2026
55102721 POISSY FC 1 / PORTES IDF FCF 1
55102723 MARLY ETANG 1 / MUREAUX O.F.C. 1

FEUILLE DE PLATEAU MANQUANTE

2ème rappel avant amende 20€

FILLOFOOT

Plateau du 24/01/2026
CONFLANS FC

U11 F

Plateau du 31/01/2026
PLATEAU DE BREVAL LONGNES F.C.
PLAIROIS FO

FORAITS AVISES **1ER FORAIT**

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U15F A 8

POULE A du 07/02/2026
55103079 VINSKY FCM 1

POULE A du 07/02/2026
55103139 MAISONS-LAFFITTE F.C 1

POULE A du 07/02/2026
55103079 CELLOIS CS 2

COURRIERS

544913 MANTOIS 78 FC

Courrier du club indiquant que la FMI de la rencontre U18 n'a pu être établie car l'éducateur de CONFLANS FC n'avait pas d'identifiant pour se connecter.

POULE A du 17/01/2026
55103302 MANTOIS 78 FC 2 / CONFLANS F.C. 1

Absence de réponse de CONFLANS FC à la demande de rapport de la Commission. Elle rappelle l'obligation d'établir la feuille de match avant la rencontre.

La Commission décide : amende pour CONFLANS FC (non envoi de rapport demandé)

519112 LIMAY ALJ

Courrier du club demandant la possibilité d'intégrer une équipe U13F à la Coupe des Yvelines futsal.

La Commission ne peut accéder à votre demande, les inscriptions étant closes depuis décembre 2025 et le tirage au sort ayant déjà été effectué.

551985 PORT MARLY CS

Courrier du club demandant la possibilité d'engager une équipe Séniors F à 8

La Commission accède à votre demande. Votre équipe participera à la 2ème phase du critérium.

COUPE DES YVELINES FUTSAL **U13F**

Samedi 21 Février 2026

PLATEAU DE SARTROUVILLE

Gymnase Evariste GALOIS
9 Rue du Bas de la Plaine,
78500 Sartrouville

HORAIRE DU PLATEAU 9H30 à 17H00
Accueil 8H30

POULE A

SARTROUVILLE ES
NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78 R.C.
LES MUREAUX O.F.C
FONTENAY LE FLEURY FC

POULE B

PORTES FC FEMININ IDF
MESNIL ST DENIS A.S.L.
SPORTING CLUB FEMININ DU VAL DE SEINE
MONTESSON US

Dimanche 22 Février 2026

PLATEAU DE LIMAY

Gymnase Guy Moquet
Rue Charles Tellier
78520 LIMAY

HORAIRE DU PLATEAU 13H00 à 17H30
Accueil 12H15

POULE UNIQUE

VOISINS FC
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
ELANCOURT O.S.C.
PLAISIOIS FO
MANTOIS 78 F.C.
PLATEAU DE BREVAL LONGNES F.C.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Commission restreinte du 09/02/2026

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

CRITERIUM U14 à 8

Amende et match perdu par pénalité au club recevant
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

Match du 17/01/2026
55083104 VELIZY ASC 23—COIGNIERES FC 21

FORFAIT AVISE IER FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

CRITERIUM U14 à 8

Match du 07/02/2026
55083066 BREVAL LONGNES FC 22
55452715 ST CYR AFC 21

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

Les protégés tibias sont obligatoires.

Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau, merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

PLATEAU DE QUALIFICATION

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

U12

Dimanche 22 Février 2026

PLATEAU DE LIMAY

Gymnase Guy Moquet
Rue Charles Tellier
78520 LIMAY

RESPONSABLE : Didier PELLETIER
Tél: 07 70 27 87 59

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 13H00

POULE UNIQUE

BOUAFLE 1
BOUAFLE 2
VECTEUR SPORT 1
VECTEUR SPORT 2
VILLIERS LE MAHIEU AS

U14

Samedi 21 Février 2026

PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux
Rue Louis Phélypeaux
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

St GERMAIN FC 1
LES MUREAUX OFC 2
YVELINES US
PLAISIOIS FO

POULE B

St GERMAIN FC 2
LES MUREAUX OFC 1
TRAPPES FUTSAL
VECTEUR SPORT

U16

Dimanche 22 Février 2026

PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux
Rue Louis Phélypeaux
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

MONTIGNY LE Bx 1
CHATOU AS 2
CARRIERES GRES.
BOUGIVAL

POULE B

MONTIGNY LE Bx 2
CHATOU AS 1
CBPS
VECTEUR SPORT

Samedi 28 Février 2026

PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports
Rue de la Beauce
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE UNIQUE

ELANCOURT OSC 1
ELANCOURT OSC 2
MAGNY 78 FC 1
MAGNY 78 FC 2
TRAPPES FUTSAL
FONTENAY FC

PLATEAU 1/2 FINALE

U12

Dimanche 26 Avril 2026

U13

Samedi 25 Avril 2026

U14

Dimanche 22 Mars 2026

U16

Samedi 25 Avril 2026

COMMISSION D'APPEL DEPARTEMENTALE CONFIGURATION REGLEMENTAIRE

Réunion du jeudi 5 février 2026

Présents : M. Guy BEAUBIAT (Président),
M. Jean-Pierre PLANQUE (Vice-Président,
Représentant de la Commission Départementale de
l'Arbitrage),
Mme Josiane JOURDAN,
MM. Pierre DE BIANCHI, Jean-Marc LIBBERECHT,
Jean-Pierre MEURILLON, Ali SAHALI (Éducateur),

Les décisions de la Commission d'Appel en configuration réglementaire sont, sauf lorsqu'elles sont rendues en dernier ressort, susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

U 16

D2A du 14/12/2025
53440593 BREVAL LONGNES F.C. / CARRIERES GRES. A.S.

Appel de CARRIERES GRESILLONS d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements du 08/01/2026, ayant décidé :

Réclamation de BREVAL LONGNES F.C. portant sur la participation de joueurs de CARRIERES GRESILLONS A.S. ayant pu évoluer la veille en catégorie U 15.

Sans réponse de CARRIERES GRESILLONS A.S.

Au regard de l'article 151.1 des Règlements Généraux stipulant que : « la participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre est interdite le même jour ainsi qu'au cours de 2 jours consécutifs »

Après vérification des feuilles de match depuis le début de saison, la Commission constate la participation des joueurs suivants en U 15 le samedi et U 16 le dimanche :

***Matches U 15 D3A du 20/09/2025 et U 16 D2A du 21/09/2025 :
AHDID Youssef, MAJJIL Noham, SAINT FORT Joshua, PAKA SONNA Eden Fils, TOSUN Batuhan, TOSUN Dogukan et NOURY Sifaw***

***Matches U 15 D3A du 04/10/2025 et U 16 D2A du 05/10/2025 :
SAINT FORT Joshua et PAKA SONNA Eden Fils***

Matches U 15 D3A du 11/10/2025 et CY du 12/10/2025 : SAINT FORT Joshua, TOSUN Bahutan et PAKA SONNA Eden Fils

***Matches U 15 D3A du 08/11/2025 et U 16 D2A du 09/11/2025 :
PAKA SONNA Eden Fils***

En application de l'article 147 des Règlements Généraux qui précise : « L'homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune

demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date. »

Ces matches étant homologués, la Commission ne peut pas revenir sur le résultat.

Match du 14/12/2025 BREVAL LONGNES F.C. / CARRIERES GRESILLONS A.S.

Retenant que les joueurs SAINT FORT Joshua et NOURY Sifaw ont également participé au match U 15 la veille contre PORCHEVILLE F.C. 1

S'agissant de l'acquisition d'un droit indu, par infraction répétée aux Règlements, au regard de l'article 187.2 des Règlements Généraux,

La Commission dit qu'il y a matière à évocation et décide :

Match du 14/12/2025 BREVAL LONGNES F.C. / CARRIERES GRESILLONS A.S.

Perdu par pénalité (- 1 point, 0 but) à CARRIERES GRESILLONS A.S. pour en attribuer le gain à BREVAL LONGNES F.C. (3 points, 0 but)

Débit : 43,50€ à CARRIERES GRESILLONS A.S.

Motif : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du District - Dispositions financières)

Amende : 1 350 € (90 € x 15) à CARRIERES GRESILLONS A.S.

Motif : Participation irrégulière d'un joueur à plus d'une rencontre (Annexe 2 du Règlement Sportif du District - Dispositions financières)

La Commission,
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Jugeant en appel,

Après audition de :

A.S. CARRIERES GRESILLONS

M. BENOIT Luc, Dirigeant,

Précise qu'il a été préalablement rappelé à la personne auditionnée son droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de garder le silence,

La parole ayant été donnée en dernier à l'A.S. CARRIERES GRESILLONS, club appelant,

Considérant que l'A.S. CARRIERES GRESILLONS conteste la décision de la Commission des Statuts et Règlements du 08/01/2026, lui ayant :

- donné perdue par pénalité la rencontre U 16 du 14/12/2025 BREVAL LONGNES F.C. / A.S. CARRIERES GRESILLONS, du fait d'une infraction aux dispositions de l'article 151 des Règlements Généraux de la F.F.F. (participation de joueurs à plus d'une rencontre au cours de 2 jours consécutifs),

- infligé une amende 90 € pour chacune des 15 infractions constatées depuis le début de la saison lors de 5 week-ends, soit un total de 1 350 €,

Considérant que l'A.S. CARRIERES GRESILLONS fait notamment valoir, lors de l'audition, que :

- le club ne conteste pas les infractions aux dispositions de l'article 151.1 des Règlements Généraux de la F.F.F. qui ont été relevées par la Commission des Statuts et Règlements,

- ces infractions sont la conséquence de la méconnaissance des Règlements par les encadrants en charge des équipes U15 et U 16 du club,

- il est demandé que le montant des amendes puisse être réduit, car

le club a décidé qu'elles seraient supportées par les encadrants responsables,

- il indique, en réponse à une question de la Commission, que ces encadrants ne sont pas diplômés et donc pas formés, mais qu'ils ne souhaitent pas s'inscrire à une formation,

Considérant qu'il apparaît ainsi que l'appel de l'A.S. CARRIERES GRESILLONS ne vise que les amendes qui ont été infligées au club, pour montant total de 1 350 €,

Considérant qu'il résulte des Règlements Généraux de la F.F.F. :

- de l'article 151 que, sauf les exceptions qui y sont définies, « la participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 est interdite :

- . le même jour,

- . au cours de deux jours consécutifs »,

- de l'article 215, qu'« est passible d'une suspension le joueur qui a enfreint les dispositions de l'article 151 des présents Règlements, son club encourant une amende, dont le montant est fixé en annexe 5, même en l'absence de réserves »,

Considérant que l'Annexe 2 (Dispositions financières) au Règlement Sportif du District fixe au minimum à 90 € le montant de l'amende à infliger en cas de participation irrégulière d'un joueur à plus d'une rencontre,

Considérant que la Commission des Statuts et Règlements n'a fait qu'appliquer ces dispositions en prononçant, à l'encontre de l'A.S. CARRIERES GRESILLONS, une amende de 90 € pour chacune des 15 infractions aux dispositions de l'article 151 des Règlements Généraux constatées depuis le début de la saison, soit un total de 1 350 €,

Considérant enfin que la présente Commission d'Appel n'a pas compétence pour décider de ne pas appliquer les amendes résultant de l'Annexe 2 (Dispositions financières) au Règlement Sportif, ni pour en réduire le montant, ces dispositions financières étant arrêtées par le Comité de Direction du District,

Par ces motifs,

Après en avoir délibéré, hors la présence de la personne auditionnée,

CONFIRME LA DECISION DE LA COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS, DONT APPEL.

Accorde à l'A.S. CARRIERES GRESILLONS la dispense du droit d'appel.

L'attention de l'A.S. CARRIERES GRESILLONS a été appelée sur le fait que :

- le joueur qui enfreint les dispositions de l'article 151 des Règlements Généraux de la F.F.F. est passible d'une suspension,

- la participation de joueurs de catégorie U 15, le samedi en compétition U 15, puis le dimanche en compétition U 16 donc face à des joueurs de catégorie d'âge supérieure, alors qu'elle est réglementairement interdite, présente, quant à la santé des joueurs, des risques susceptibles d'avoir des conséquences graves engageant la responsabilité du club.

FLASH ACTU SCOLAIRE !

PUISSANCE FOOT & L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Saison 2025/2026

La Fédération Française de Football, en partenariat avec la « Fondation du Football », a reconduit pour la 7ème année consécutive le dispositif « Puissance Foot ».

Véritable outil d'animation du projet éducatif du club, cet outil vise à permettre aux clubs volontaires de proposer un accompagnement scolaire au sein de leur structure, en étant accompagnés méthodologiquement et matériellement par la FFF.

C'est quoi le dispositif « Puissance Foot » ? [\(cliquez-ici\)](#)

Ce programme vise à aider les clubs dans la mise en place d'actions d'accompagnement scolaire auprès de leurs jeunes licencié(e)s. Il s'appuie sur la mise à disposition d'outils méthodologiques adaptés et de ressources pédagogiques innovantes (*plateforme numérique de soutien scolaire, cahiers d'activités permettant aux enfants de réviser leur programme scolaire grâce à des exercices déclinés autour du football, ...*).

Quels outils pour mettre en place le dispositif « Puissance Foot » ?

Des livrets d'activités sont mis à disposition des clubs ; pour les élèves scolarisés du cours élémentaire, U8-U9 (programme de CE1-CE2) au lycée U16-U19 (programme de 2nde à Terminale), en passant par le cours moyen U10-U11 (programme de CM1-CM2) et le collège U12-U15 (programme de 6ème à la 3ème). Ces outils pédagogiques utilisent le football comme levier éducatif. Ils permettent aux jeunes licenciés de réviser les différentes matières du programme scolaire (français, mathématiques, anglais, histoire, géographie...) à partir de notions liées au football.

Vous souhaitez vous inscrire à ce dispositif ?

Suivez la procédure via footclubs en cliquant sur le lien suivant : [Inscription puissance Foot](#)

Vous souhaitez en savoir plus : [Consulter le document d'information détaillé en cliquant-ici](#)
& [la vidéo d'illustration en cliquant-ici](#)



Et pour tout renseignement complémentaire : Département Technique : 01 80 92 80 28/30 - Messagerie : administration@dyf78.fff.fr

FLASH ACTU SCOLAIRE (SUITE & FIN) !

PUISSANCE FOOT & LA DICTÉE DANS MON CLUB

Campagne d'inscription Saison 2025/2026



La campagne d'inscription à l'opération 2025/2026

« Une Dictée pour tous les licenciés de votre Club » est ouverte !

Cette action a pour objectif de réunir tout ou partie des licenciés des clubs autour d'un projet éducatif commun, en participant à une dictée adaptée à l'ensemble des acteurs des clubs : joueur.se.s, petits et grands, éducateur.trice.s, dirigeant.e.s, arbitres, parents accompagnateurs, partenaires...

Quand ?

Cet évènement doit être organisé prioritairement :

Entre le 1er avril et le 10 mai 2026

(notamment durant les vacances de printemps)

[Cliquez-ici pour en connaître les modalités](#)

[d'organisation au sein du club & ici pour retrouver en vidéo la dictée de 2024](#)

Nous invitons les clubs intéressés à s'identifier.

Il vous suffit pour cela de **remplir le formulaire ci-dessous** pour nous donner toutes les informations sur votre projet d'organisation d'une Dictée pour les membres de votre club.

Cliquez sur le lien suivant :

[Questionnaire d'inscription à compléter avant fin février 2026](#)

Grâce à ces réponses, nous vous recontacterons pour vous donner tous les outils nécessaires à l'organisation de cet évènement fédérateur au sein de votre club, notamment le texte de la dictée et d'autres éléments permettant d'animer la dictée.

Pour tout renseignement complémentaire :

Contactez Les Conseillers Techniques Départementaux D.A.P.

FLASH ACTU TECHNIQUE !

LABELS JEUNES FFF CRÉDIT AGRICOLE, FÉMININES & FUTSAL

Remise officielle des Dotations FFF Nike - Saison 2024/2025



LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE



LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE
FÉMININES



LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE
Futsal



En amont du tirage au sort des 1/4 de finales des Coupes des Yvelines 2026 a eu lieu la remise officielle des dotations Labels Jeunes FFF Crédit Agricole aux clubs lauréats de la saison 2024/2025, ce :

Jeudi 5 février 2026 à 18h30
au siège du District - Salle Alain Maillet

Ces remises se sont déroulées en présence du partenaire Crédit Agricole.

Les Clubs lauréats ont été récompensés par la remise d'équipement (maillots, chasubles, sacs à dos pour les encadrants...) et de matériel pédagogique (buts, sacs à ballons, ballons...), le tout offert par les partenaires Nike et Crédit Agricole sur cette opération.

Liste des clubs récompensés, pour le Label Jeunes FFF CA :

- PLAISIROIS F.O. - Niveau Elite (Progression)
- BAILLY NOISY S.F.C. - Niveau Elite (Progression)
- SARTROUVILLE E.S. - Niveau Espoir (renouvellement)
- FONTENAY-LE-FLEURY F.C. - Niveau Espoir (reconduction)
- CHATOU A.S. - Niveau Espoir (nouveau)
- VERNEUIL U.S. - Niveau Espoir (nouveau)
- MESNIL SAINT DENIS A.S.L. Niveau Espoir (nouveau)

Contact : Département Technique : 01 80 92 80 30
Messagerie : administration@dyf78.fff.fr



Liste des clubs récompensés, pour le Label Jeunes FFF CA Féminines :

- PLAISIROIS F.O. - Niveau Or
- FONTENAY-LE-FLEURY F.C. - Niveau Argent
- GUYANCOURT FOOT E.S. - Niveau Argent
- SARTROUVILLE E.S. - Niveau Argent
- CARRIERES GRESILLONS A.S. - Niveau Bronze

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)

ÉTAT PROVISOIRE DES POINTS DE PÉNALITÉ, ARRÊTÉ AU 03/02/26, carton blanc arrêté au 10/02/26
(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)



CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts
SENIORS D1					SENIORS D3A					SENIORS D4B					SENIORS D5B				
CARRIERES GRESILLONS AS 1	24	22	24,0	6	AUBERGENVILLE F.C 2	2	20	2,2	6	ACHERES FC 1	6	20	6,6	6	CARRIERES S/SEINE US 2	2	22	2,0	6
CHATOU AS 2	7	22	7,0	6	BONNIERES FRENEUSE 1	10	20	11,0	6	ANDRESY F.C. 1	6	21	6,3	6	CONFLANS RACING 1		20	0,0	6
CHESNAY 78 F.C. LE 1	4	22	4,0	6	CARRIERES GRESILLONS AS 2	17	20	18,7	6	BOUGAINVILLIEES A.F.D.O 1	1	22	1,0	6	FEUCHEROLLES U.S.A. 2	2	21	2,1	6
EPONE USBS 1	21	22	21,0	6	CARRIERES S/SEINE US 1	7	20	7,7	6	BOUGIVAL FOOT 1	3	22	3,0	6	FOURQUEUX AS 1		22	0,0	6
GUYANCOURT ES 1	2	22	2,0	6	ECQUEVILLY EFC. 1	22	20	24,2	6	CHATOU AS 3	3	22	3,0	6	INTERFOOT 78 2	1	21	1,0	6
HARDRICOURT US 2	9	22	9,0	6	ENT MAULE MEZIERES 1	7	20	7,7	6	CONFLANS F.C. 3	2	22	2,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	4	22	4,0	6
MANTOIS 78 FC 3	14	22	14,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	10	20	11,0	6	HOUILLES S.O. 2		22	0,0	6	ENT MAULE MEZIERES 2		22	0,0	6
MARLY LE ROI U.S. 1	8	22	8,0	6	MAURECOURT F.C. 1	9	20	9,9	6	MESNIL LE ROI AS 1		21	0,0	6	MAURECOURT F.C. 2	1	22	1,0	6
MUREAUX O.F.C. LES 2	7	22	7,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 1	18	20	19,8	6	MONTESSON US 2	8	22	8,0	6	MESNIL LE ROI AS 2		22	0,0	6
PLAISIROIS F.O. 1	3	22	3,0	6	SARTROUVILLE E.S. 2	19	20	20,9	6	PECQ US LE 1		22	0,0	6	POISSY FC 2	6	22	6,0	6
VERSAILLES 78 FC 3	6	22	6,0	6	ST GERMAIN EN LAYE FC 1	5	20	5,5	6	PORT MARLY C.S. 1		22	0,0	6	PORT MARLY C.S. 2		22	0,0	6
VILLENNES ORGEVAL 1	10	22	10,0	6	VAUXOISE ES 1	0	20	fft	fft	TRIEL AC 2	2	22	2,0	6	ST GERMAIN EN LAYE FC 2		22	0,0	6
SENIORS D2A					SENIORS D3B					SENIORS D4C					SENIORS D5C				
AUBERGENVILLE F.C 1	6	22	6,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	3	22	3,0	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	6	20	6,6	6	BOUGIVAL FOOT 2	0	19	fft	fft
BAILLY NOISY SFC 1	5	22	5,0	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	16	22	16,0	6	BUC FOOT AO 1	1	20	1,1	6	BUC FOOT AO 2		20	0,0	6
BOIS D'ARCY A.S. 1	16	22	16,0	6	CROISSY US 1	6	22	6,0	6	ESSARTS LE ROI AGS 1		20	0,0	6	CELLOIS CS 2	7	19	8,1	6
BUCHELOISE A.S. 1	15	22	15,0	6	FEUCHEROLLES U.S.A. 1	3	22	3,0	6	ETANG ST NOM ES 1		20	0,0	6	CHESNAY 78 F.C. LE 3	6	20	6,6	6
CELLOIS CS 1	17	22	17,0	6	FONTENAY LE FLEURY 1	8	22	8,0	6	GUYANCOURT ES 2	6	19	6,9	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 2	1	19	1,2	6
CHAMBOURCY ASM 1	15	22	15,0	6	MARLY LE ROI U.S. 2	10	22	10,0	6	HOUDANAISE REGION FC 2	4	19	4,6	6	CROISSY US 2		18	0,0	6
CHESNAY 78 F.C. LE 2	5	22	5,0	6	MONTIGNY LE BX AS 2	5	22	5,0	6	MAGNY FC 78 1	5	20	5,5	6	MONTIGNY LE BX AS 3		20	0,0	6
GARGENVILLE STADE 1	24	22	24,0	6	PLAISIROIS F.O. 2	13	22	13,0	6	MAUREPAS AS 2	7	20	7,7	6	PECQ US LE 2		18	0,0	6
MAUREPAS AS 1	9	22	9,0	6	RAMBOUILLET YVELINES 1	16	22	16,0	6	MESNIL ST DENIS ASL 1	14	20	15,4	6	ST CYR AFC 1	6	19	6,9	6
NEAUPHLE-PONT. 2	2	22	2,0	6	TRIEL AC 1	33	22	33,0	3	RAMBOUILLET YVELINES 2	4	20	4,4	6	VELIZY ASC 2	2	19	2,3	6
VERNEUIL S/SEINE US 1	9	22	9,0	6	VIROFLAY U.S.M. 1	8	22	8,0	6	VALLEE 78 FC 2	2	20	2,2	6	VILLEPREUX FC 1	2	20	2,2	6
VINSKY FCM 1	7	22	7,0	6	VOISINS FC 2	23	22	23,0	6	VOISINS FC 3	0	20	fft	fft	VIROFLAY U.S.M. 2	5	19	5,8	6
SENIORS D2B					SENIORS D4A					SENIORS D5A					SENIORS D5D				
CHANTELOUP LES V. US 1	4	22	4,0	6	BUCHELOISE A.S. 2	6	21	6,3	6	ANDRESY F.C. 2	3	21	3,1	6	ABLIS SUD FC 78 1	2	20	2,2	6
ELANCOURT O.S.C. 1	15	22	15,0	6	CHANTELOUP LES V. US 2	4	21	4,2	6	BONNIERES FRENEUSE 2	6	20	6,6	6	BAILLY NOISY SFC 3		20	0,0	6
HOUDANAISE REGION FC 1	21	22	21,0	6	ECQUEVILLY EFC. 2	10	22	10,0	6	CARRIERES GRESILLONS AS 3	7	22	7,0	6	COIGNIERES CITY ASFC 1	11	20	12,1	6
HOUILLES S.O. 1	15	22	15,0	6	EPONE USBS 2	6	22	6,0	6	CHAMBOURCY ASM 2	1	21	1,0	6	COIGNIERES FC 1		19	0,0	6
JOUY EN JOSAS U.S. 1		22	0,0	6	GARGENVILLE STADE 2	15	22	15,0	6	FONTENAY ST PERE A.S. 1		21	0,0	6	ELANCOURT O.S.C. 2	8	19	9,3	6
MONTESSON US 1	9	22	9,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	8	22	8,0	6	INTERFOOT 78 1	1	22	1,0	6	FONTENAY LE FLEURY 2	3	20	3,3	6
MONTIGNY LE BX AS 1	7	22	7,0	6	HARDRICOURT US 3	7	22	7,0	6	ISSOU AS 1	9	22	9,0	6	GAMBAIS AS 1		20	0,0	6
MUREAUX O.F.C. LES 3	5	22	5,0	6	LIMAY ALJ 1	5	22	5,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 2	1	22	1,0	6	JOUY EN JOSAS U.S. 2	1	19	1,2	6
TRAPPES E.S. 2	18	22	18,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	8	22	8,0	6	MEZIERES/MAULE 1		21	0,0	6	PERRAY FOOT ES 1	0	20	fft	fft
VALLEE 78 FC 1	7	22	7,0	6	PORCHEVILLE FC 1	4	22	4,0	6	POISSY FC 3	3	20	3,3	6	ST ARNOULT F.C. 78 1	4	20	4,4	6
VELIZY ASC 1	5	22	5,0	6	VILLENNES ORGEVAL 2	11	22	11,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2		22	0,0	6	VELIZY ASC 3	2	19	2,3	6
VOISINS FC 1	4	22	4,0	6	VINSKY FCM 2	4	22	4,0	6	VERNEUIL S/SEINE US 2		22	0,0	6	YVELINES U.S. 1	3	20	3,3	6

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours